

N° CP *12°/0507*  
Séance du **16 MARS 2007**

**F014 - COOPERATION INTERNATIONALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
A L'ASSOCIATION "13 ACTIFS" POUR LA MISE EN PLACE D'UN FORAGE DANS  
LE VILLAGE DE GARO, COMMUNE DE CINZANA, AU MALI**

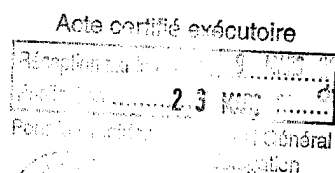
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 – 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la 12<sup>ème</sup> Commission du 19 janvier 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2007 :
  - 1 940 € à l'association "13 Actifs" de Kingersheim pour la mise en place d'un forage dans le village de Garo, commune de Cinzana, au Mali.
- Le versement de cette aide interviendra selon les modalités stipulées dans la convention opérationnelle de partenariat et d'attribution de subvention 2007.
- ❖ Autorise le Président à signer la convention opérationnelle de partenariat et d'attribution de subvention 2007 entre le Département du Haut-Rhin, l'association "13 Actifs" et la Commune de Cinzana.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Budget Départemental, programme F014 - fonction 04 -chapitre 204 – nature 2042 – enveloppe 89797.
- ❖ Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette action.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



LE PRESIDENT

.....  
Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
.....  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



*Ludovic LIONS*  
Ludovic LIONS

*Rémy WITH*  
Rémy WITH